



**PRÉFET  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Service de la légalité et de la  
réglementation**

**Arrêté n° 2021 /192 du 25 août 2021  
Portant institution des bureaux de vote dans les collectivités  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L.17 ; R.28 et R. 40;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INTA 2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;



Considérant les modifications proposées par les présidents des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Pour l'établissement des listes électorales qui seront utilisées pour les élections qui se dérouleront au cours de l'année 2022, sont fixés en annexe du présent arrêté le nombre et l'emplacement des bureaux de vote mis à la disposition des électeurs des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture, les présidents des conseils territoriaux de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé dans chaque bureau de vote et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

  
Serge GOUTEYRON  


Tél. : 05.90.52.30.50

MEL : [REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR](mailto:REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR)

Adresse postale : 23 RUE DE SPRING 97150 SAINT-MARTIN

<http://www.saint-barthelemy-saint-martin.pref.gouv.fr/>

## ANNEXE

### COLLECTIVITE DE SAINT-BARTHELEMY 6 BUREAUX DE VOTE

Désignation et siège	Ressort
<b>Bureau n° 1</b> (bureau recenseur) Hôtel de la collectivité	Électeurs demeurant à : Gustavia, Port de Gustavia, Lurin, Gouverneur, Public, Corossol
<b>Bureau n° 2</b> Ancienne école Lorient	Électeurs demeurant à : Marigot, Mont-Jean, Pointe-Milou, Grand Cul de Sac, Petit Cul de Sac, Toiny, Grand-Fond
<b>Bureau n° 3</b> Ancienne école publique Alcide Terrac Colombier	Électeurs demeurant à : Colombier, Flamands, Merlette, Terre- Neuve, Corossol (route de Colombier), Anse des Cayes (route de Colombier)
<b>Bureau n° 4</b> Bâtiment Administratif -Salle Polyvalente Lorient	Électeurs demeurant à : Lorient, Camaruche, Vitet, Dévé, Grande Saline, Petite Saline
<b>Bureau n° 5</b> Hôtel de la collectivité Salle des mariages Gustavia – La Pointe	Électeurs demeurant à : Anse des Cayes, Anse des Lézards, Saint-Jean
<b>Bureau n° 6</b> Bureau de rattachement dérogatoire Hôtel de la collectivité Salle du Conseil Territorial Gustavia – La Pointe	Électeurs demeurant à : électeurs relevant de l'article R40-1 du code électoral

Tél. : 05.90.52.30.50

MEL : [REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR](mailto:REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR)

ADRESSE POSTALE : 23 RUE DE SPRING 97150 SAINT-MARTIN

WET : [WWW.SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.PREF.GOUV.FR/](http://WWW.SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.PREF.GOUV.FR/)

COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN  
20 BUREAUX DE VOTE

Désignation et siège	Ressort
<b>Bureau n° 1</b> (bureau recenseur) Hôtel de la collectivité Marigot	Électeurs A-Z demeurant à : Centre Marigot - Marina Royale – Front de Mer
<b>Bureau n° 2</b> Ecole Nina Duverly Marigot	Électeurs A-H demeurant à : Bellevue – Saint-James -Rue de Hollande
<b>Bureau n° 3</b> Ecole Nina Duverly Marigot	Électeurs A-H demeurant à : Galibay – Hameau du Pont – Agrément – Morne Valois
<b>Bureau n° 4</b> Ecole Hervé Williams Concordia	Électeurs A-E demeurant à : Concordia – Spring
<b>Bureau n° 5</b> Ecole Hervé Williams Concordia	Électeurs F-O demeurant à : Concordia – Spring
<b>Bureau n° 6</b> Ecole Aline Hanson Sandy Ground	Électeurs A-H demeurant à : Sandy-Ground – Baie Nettle – Terres Basses (est/ouest)
<b>Bureau n° 7</b> Ecole Aline Hanson Sandy Ground	Électeurs I-Z demeurant à : Sandy-Ground – Baie Nettle – Terres Basses (est/ouest)
<b>Bureau n° 8</b> Cité scolaire Robert Weinum	Électeurs A-H demeurant à : Cripple gate – Friar’s Bay – Colombier – Rambaud – Morne O’Reilly – La Savane
<b>Bureau n° 9</b> Cité scolaire Robert Weinum	Électeurs I-Z demeurant à : Cripple gate – Friar’s Bay – Colombier – Rambaud – Morne O’Reilly – La Savane
	Électeurs A-H

TÉL. : 05.90.52.30.50

MEL : [REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINTE-MARTIN.GOUV.FR](mailto:REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINTE-MARTIN.GOUV.FR)

ADRESSE POSTALE : 23 RUE DE SPRING 97150 SAINT-MARTIN

<http://www.smbt-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/>

<b>Bureau n° 10</b> École Élie Gibbs Grand Case	demeurant à : Cul de Sac – Anse Marcel – Mont Vernon
<b>Bureau n° 11</b> École Ghislaine Rogers Grand Case	Électeurs A-Z demeurant à : Centre de Grand Case – Petite plage – Espérance – Déviation
<b>Bureau n° 12</b> École Eliane Clarke Quartier d'Orléans	Électeurs A-H demeurant à : Baie Orientale – Ouest RN7 jusqu'à la frontière
<b>Bureau n° 13</b> École Omer Arrondel Quartier d'Orléans	Électeurs A-H demeurant à : Spring Orléans – Oyster Pond – Est RN7 jusqu'à la frontière
<b>Bureau n° 14</b> École Nina Duverly Marigot	Électeurs I-Z demeurant à : Bellevue – Saint-James -Rue de Hollande
<b>Bureau n° 15</b> Ecole Nina Duverly Marigot	Électeurs I-Z demeurant à : Galisbay – Hameau du Pont – Agrément – Morne Valois
<b>Bureau n° 16</b> École Hervé Williams Concordia	Électeurs P-Z demeurant à : Concordia – Spring
<b>Bureau n° 17</b> École Élie Gibbs Grand Case	Électeurs I-Z demeurant à : Cul de Sac – Anse Marcel – Mont Vernon
<b>Bureau n° 18</b> École Eliane Clarke Quartier d'Orléans	Électeurs I-Z demeurant à : Baie Orientale – Ouest RN7 jusqu'à la frontière
<b>Bureau n° 19</b> École Omer Arrondel Quartier d'Orléans	Électeurs I-Z demeurant à : Spring Orléans – Oyster Pond – Est RN7 jusqu'à la frontière
<b>Bureau n° 20</b> Bureau de rattachement dérogatoire Hôtel de la collectivité Marigot	Électeurs demeurant à : électeurs relevant de l'article R40-1 du code électoral

Tél. : 05.90.52.30.50

MEL : [REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR](mailto:REGLEMENTATION@SAINT-BARTH-SAINT-MARTIN.GOUV.FR)

ADRESSE POSTALE : 23 RUE DE SPRING 97150 SAINT-MARTIN

ou <http://www.saint-barthe-saint-martin.gouv.fr/>